

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement d'équipements à 120 kV et d'automatismes au poste de départ de la centrale des Rapides-Farmer. (Dossier R-3881-2014)

Objet de la demande

Le Transporteur a déposé une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour le remplacement d'équipements à 120 kV et d'automatismes au poste de départ de la centrale des Rapides-Farmer (le **Projet**), dont le coût total s'élève à 41,2 M\$.

L'objectif du Projet, qui s'inscrit dans la catégorie d'investissements «maintien des actifs», est d'assurer la pérennité du poste de départ de la centrale des Rapides-Farmer et à en maintenir la fiabilité par le remplacement d'équipements à 120 kV et d'automatismes.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **16 mai 2014 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces observations au plus tard le **26 mai 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

La demande du Transporteur, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca